

Bananes: cadre spécial d'assistance technique et financière aux fournisseurs ACP traditionnels

1998/0014(SYN) - 28/01/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Peter LIESE (PPE, D) le Parlement européen approuve la mise en place d'un système spécial d'assistance technique et financière afin d'aider les fournisseurs ACP traditionnels de bananes à s'adapter aux nouvelles conditions du marché suite aux modifications apportées à l'OCM des marchés dans le secteur de la banane. Ce système s'appliquera pour dix ans à compter du 01.01.1999. Le Parlement européen a rejeté la proposition du rapporteur qui réclamait la poursuite de l'aide au-delà de dix ans. Il a également rejeté l'amendement estimant à 500 millions d'euro l'enveloppe financière nécessaire. Le Parlement demande que le montant maximum de l'aide par année destinée à chaque fournisseur ACP traditionnel soit fixé en tenant compte de l'écart de compétitivité par rapport aux bananes en provenance des pays tiers concurrents et de l'impact socio-économique de la production de bananes pour le pays considéré ainsi que des conditions relatives à la politique d'intégration régionale et de diversification des exportations agricoles. Il demande que cette aide soit affectée à une amélioration de la qualité, de la productivité, de la commercialisation et de la distribution sans préjudice du respect de l'environnement et de celui des normes sociales minimales liées aux conditions de travail. Le Parlement européen demande que la production biologique et les produits relevant du commerce équitable bénéficient de mesures spéciales de soutien dans le cadre de l'assistance technique et financière. De même, il demande que les ressources mises à disposition profitent en premier lieu aux petits producteurs indépendants; les entreprises multinationales qui possèdent des plantations de bananes dans plusieurs pays devraient être exclues du bénéfice de l'aide. Enfin, il demande que l'aide soit mise en oeuvre de manière transparente afin que les producteurs puissent bénéficier le plus directement possible de l'aide.